

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité II

Utilisation du numéro de série taxonomique (TSN) dans les données
du commerce international d'espèces sauvages: un rôle pour la CITES

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat pour enregistrer les projets de décisions approuvés par le Comité II après discussion du point 39 de l'ordre du jour à sa 11^e séance.

Utilisation de numéros de série taxonomiques

A l'adresse des Parties

15.xx Les Parties sont encouragées à examiner l'utilité d'inclure des numéros de série taxonomiques dans leurs systèmes de données nationaux et à communiquer leurs commentaires au Secrétariat.

A l'adresse du Comité permanent

15.xx A sa 61^e session, le Comité permanent créera un groupe de travail en consultation avec les spécialistes de la nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, et des experts du PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, et le chargera:

- a) d'examiner l'utilité et la faisabilité d'inclure des numéros de série taxonomiques en tant qu'élément des séries de données CITES;
- b) de faire rapport sur ses conclusions à la 62^e session du Comité permanent; et
- c) de préparer, s'il y a lieu, un projet de résolution à soumettre à la 16^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse du Secrétariat

15.xx Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles, compile les informations fournies volontairement par les Parties concernant l'utilité d'inclure des numéros de série taxonomiques dans leurs données nationales, et met ces informations à la disposition d'autres Parties.